

0 1000 2000 3000m

- périmètre compact / centre cantonal
- périmètre OFS

- centre régional (selon PDCn)
- centre local (selon Plans Directeurs Régionaux)
- pôle de développement (selon PPDE)
- autres zones d'activités

- centralité d'agglomération
- site stratégique
- polarité d'équipements collectifs
- parc d'agglomération
- armature biodiversité

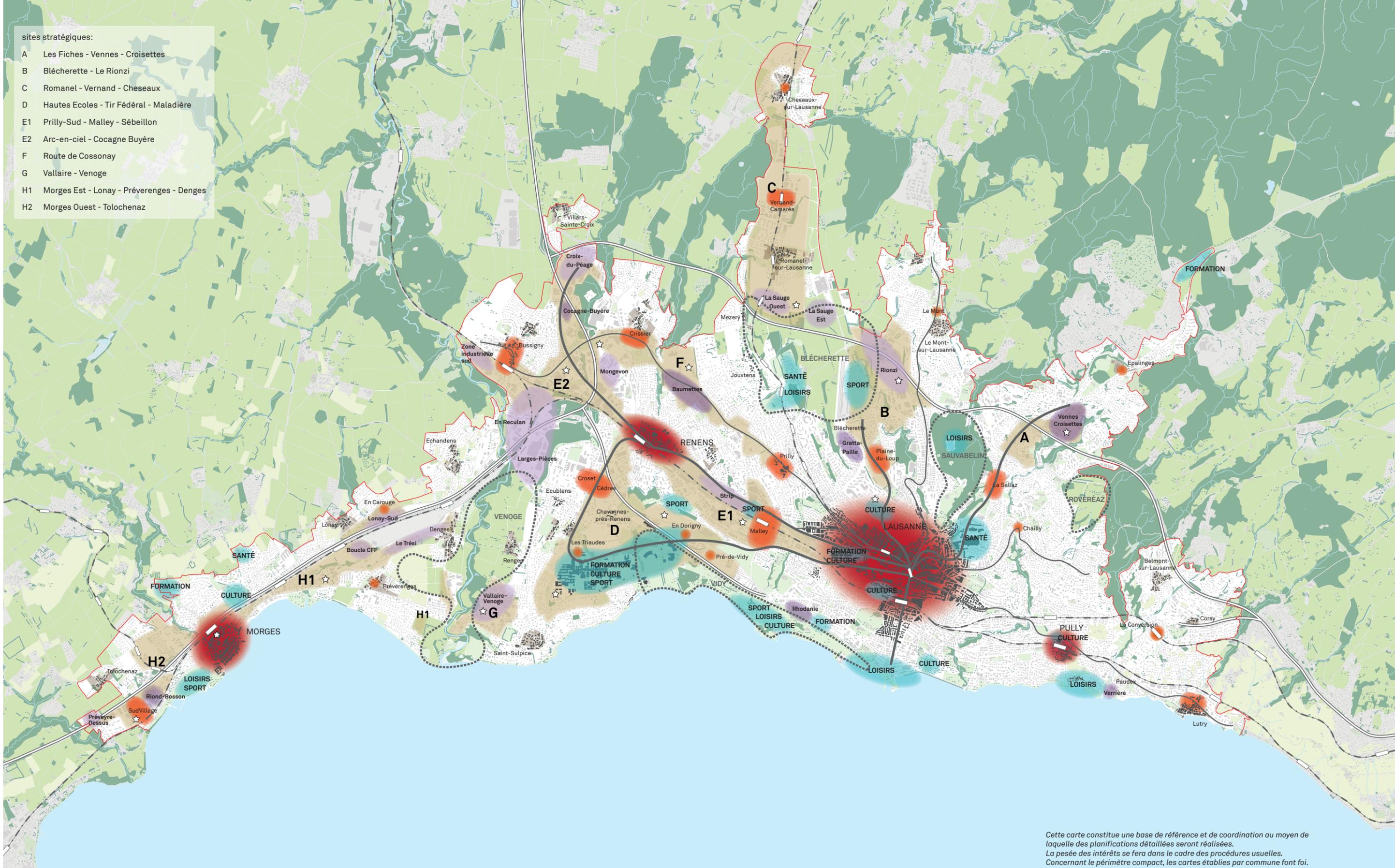
- réseau ferroviaire et gare/halte
- réseau TP structurant
- rabattement de lignes TP régionales sur des pôles d'échange ou vers l'agglomération compacte
- réseau autoroutier

PALM 2016 - PROJET DE TERRITOIRE  
**PROJET DE TERRITOIRE**

DECEMBRE 2016



- sites stratégiques:
- A Les Fiches - Vennes - Croisettes
  - B Blécherette - Le Rionzi
  - C Romanel - Vernand - Cheseaux
  - D Hautes Ecoles - Tir Fédéral - Maladière
  - E1 Prilly-Sud - Malley - Sébeillon
  - E2 Arc-en-ciel - Cocagne Buyère
  - F Route de Cossonay
  - G Vallaire - Venoge
  - H1 Morges Est - Lonay - Préverenges - Denges
  - H2 Morges Ouest - Tolochenaz



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.



- périmètre compact
- tissu bâti historique villageois
- parc d'agglomération

- réseau ferroviaire et gares
- réseau TP structurant
- réseau autoroutier

Armature urbaine à maintenir / à renforcer / à créer:

- centralité principale d'agglomération
- centralité secondaire
- centralité locale
- site stratégique d'agglomération

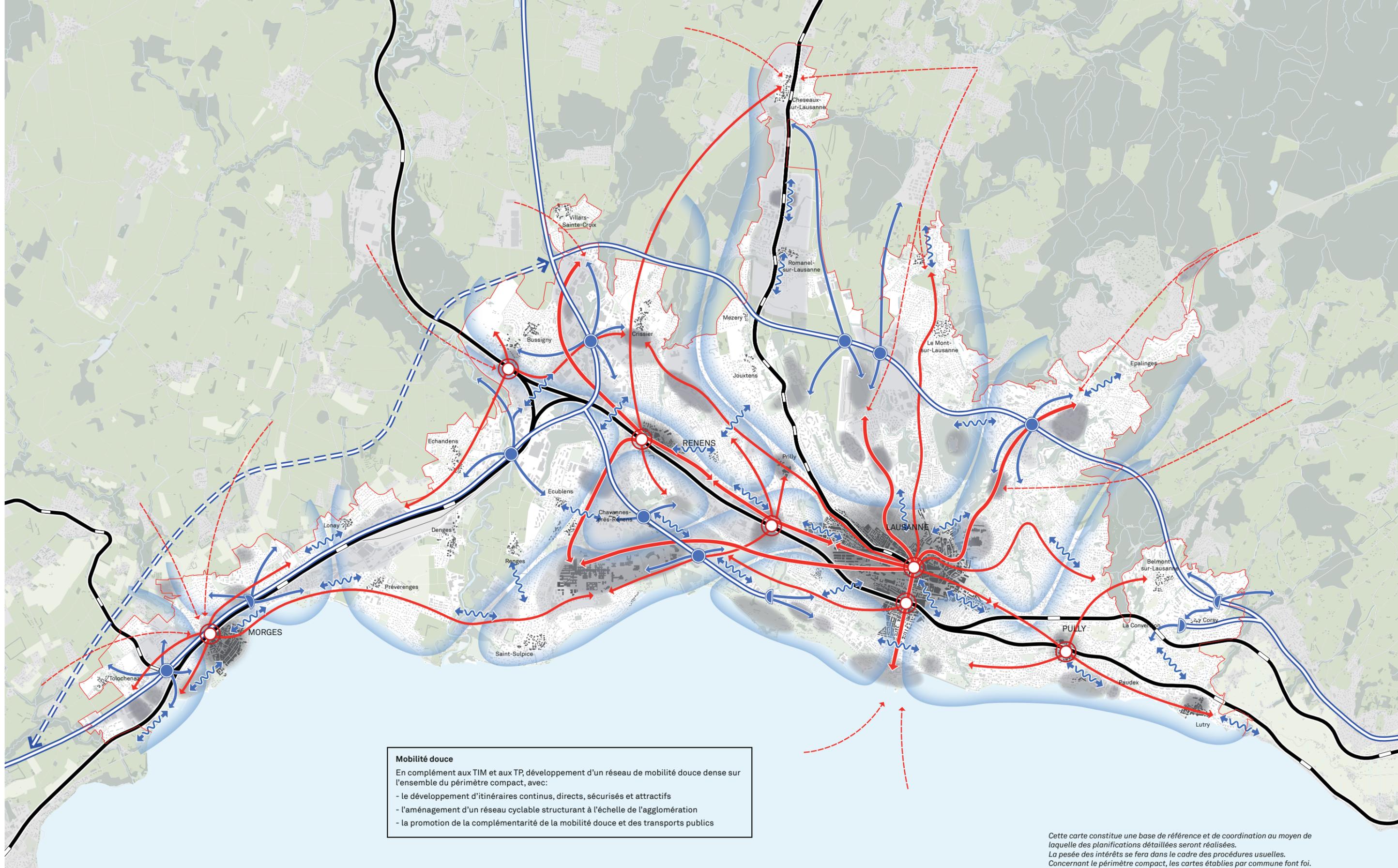
- ☆ pôle de développement selon PPDE
- SPORT polarité d'équipements collectifs
- nom polarité à prédominance d'activités tertiaires
- nom polarité à prédominance d'activités industrielles et artisanales

PALM 2016 - PROJET DE TERRITOIRE  
**STRATÉGIE URBANISATION**

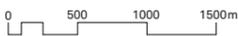
DECEMBRE 2016

**C1**





*Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.*



- périmètre compact
- éléments stratégie urbanisation: centralités et polarités
- site stratégique d'agglomération

- réseau autoroutier
- réseau ferroviaire et gares

- principe de distribution des TP en lien avec les interfaces TP majeures
- principe de rabattement des TP régionaux sur le réseau structurant

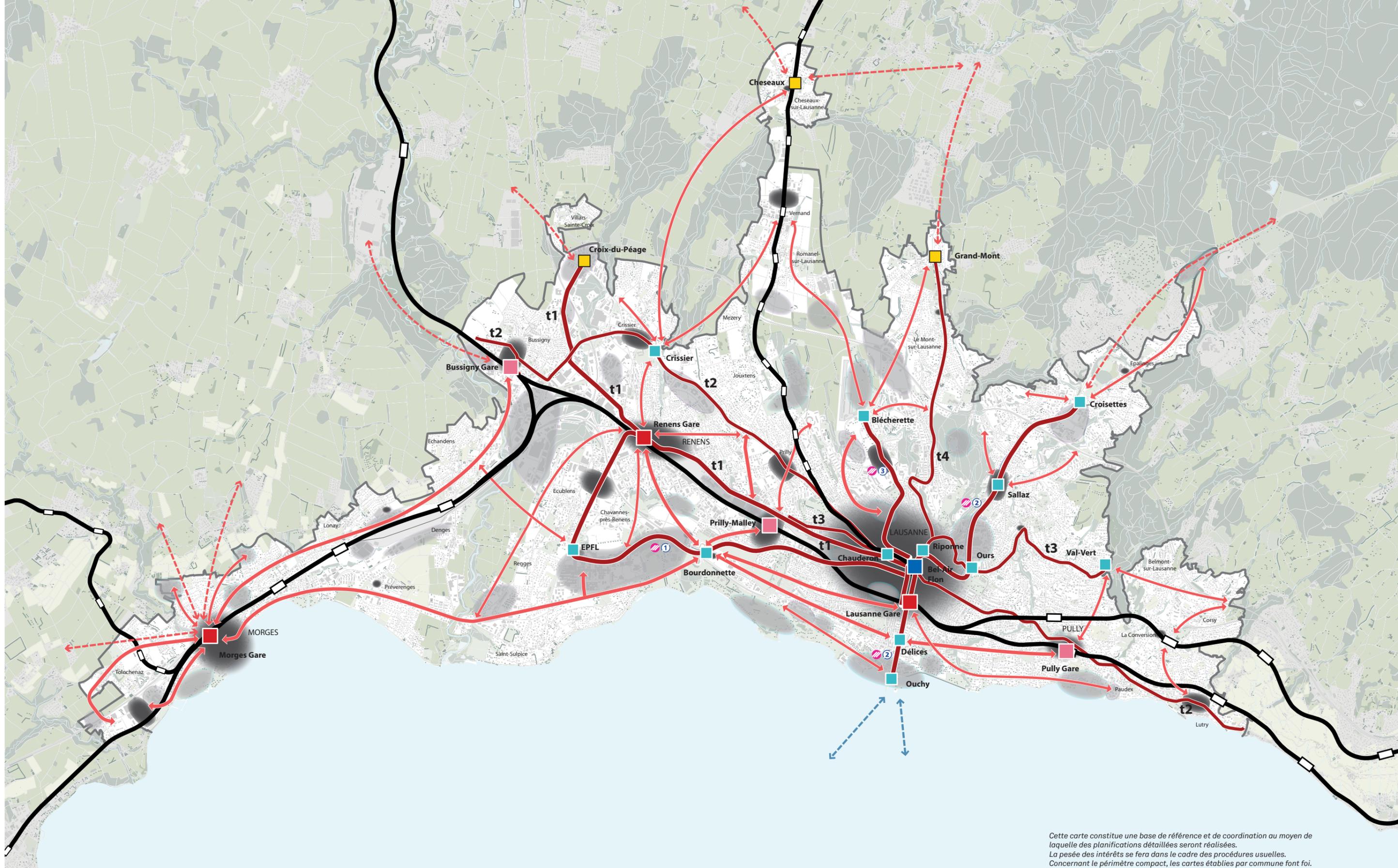
- bassins versants des jonctions autoroutières
- principe de distribution du trafic TIM en lien avec les jonctions autoroutières
- principe de maîtrise du trafic TIM
- contournement autoroutier, tracé indicatif

PALM 2016 - PROJET DE TERRITOIRE  
**STRATÉGIE MOBILITÉ MULTIMODALE**

DECEMBRE 2016

**C2**

Agglomération  
 Lausanne-Morges



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.



0 500 1000 1500m

- centralité principale d'agglomération
- centralité secondaire
- centralité locale
- polarités

- Réseau ferroviaire (CFF, LEB, BAM)
- AFTPU métro/tram
- AFTPU BHNS
- Liaison structurante
- Liaison secondaire
- Liaison CGN
- Rabattement vers l'agglomération compacte

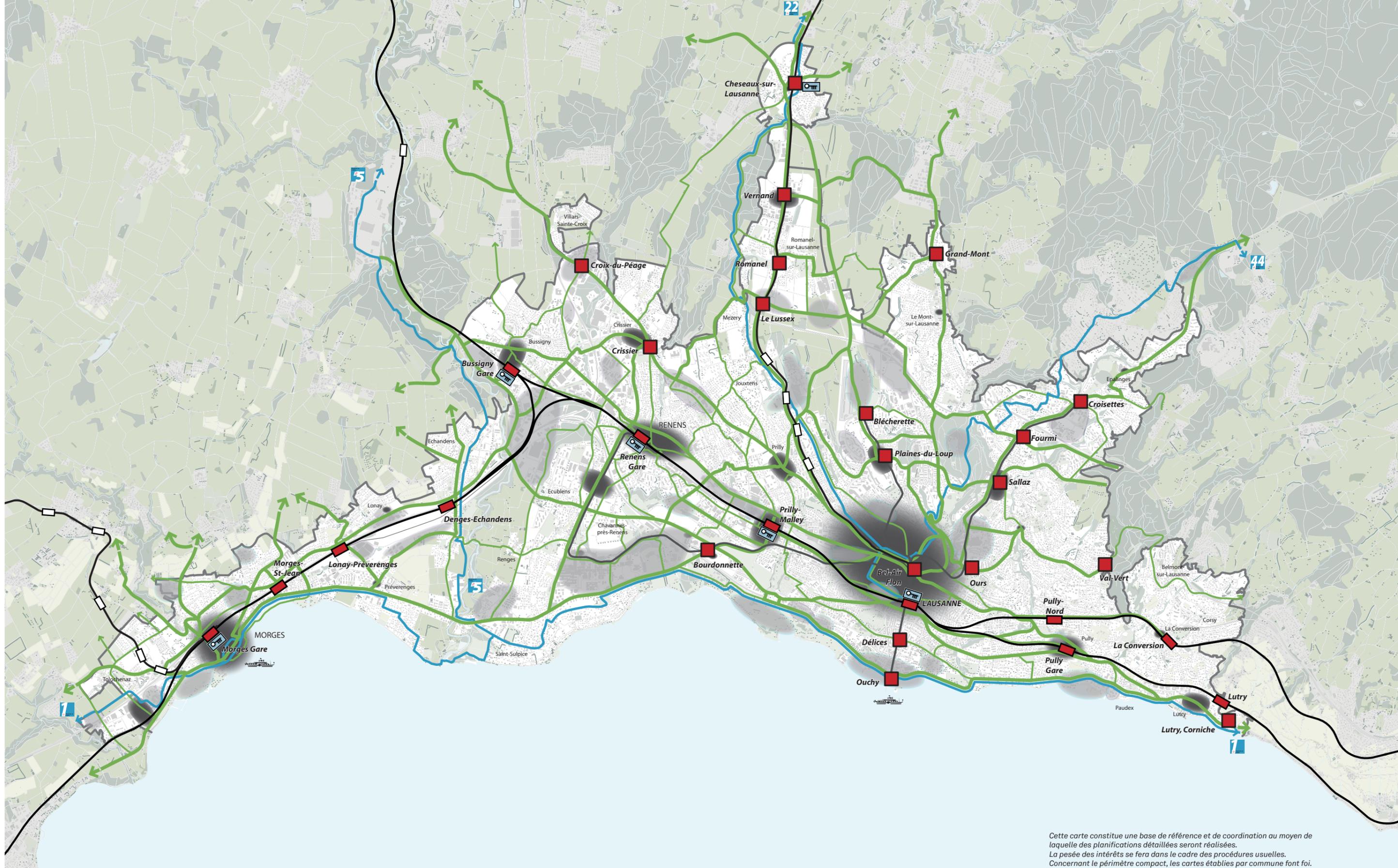
- Interface ferroviaire principale (gare nationale ou interrégionale)
- Interface ferroviaire secondaire (gare régionale)
- Interface urbaine de coeur de réseau
- Interface urbaine secondaire
- Interface de rabattement / couloir d'approche
- Halte ferroviaire

PALM 2016 - STRATEGIE MOBILITE  
**PRINCIPE D'ACCESSIBILITE EN  
 TRANSPORTS PUBLICS**

DECEMBRE 2016

**C3**

Agglomération  
 Lausanne-Morges



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.



0 500 1000 1500m

- centralité principale d'agglomération
- centralité secondaire
- centralité locale
- polarités

**Réseau cyclable horizon 2030**

- Réseau structurant
- Réseau secondaire
- Réseau de loisirs y.c Suisse à vélo (à titre indicatif)

**Points de rabattement vélos sur les transports publics**

- Gare / halte ferroviaire CFF / LEB / MBC
- Point de rabattement principal
- vélostation
- Port
- Réseau ferroviaire (CFF, LEB, BAM)
- Métros

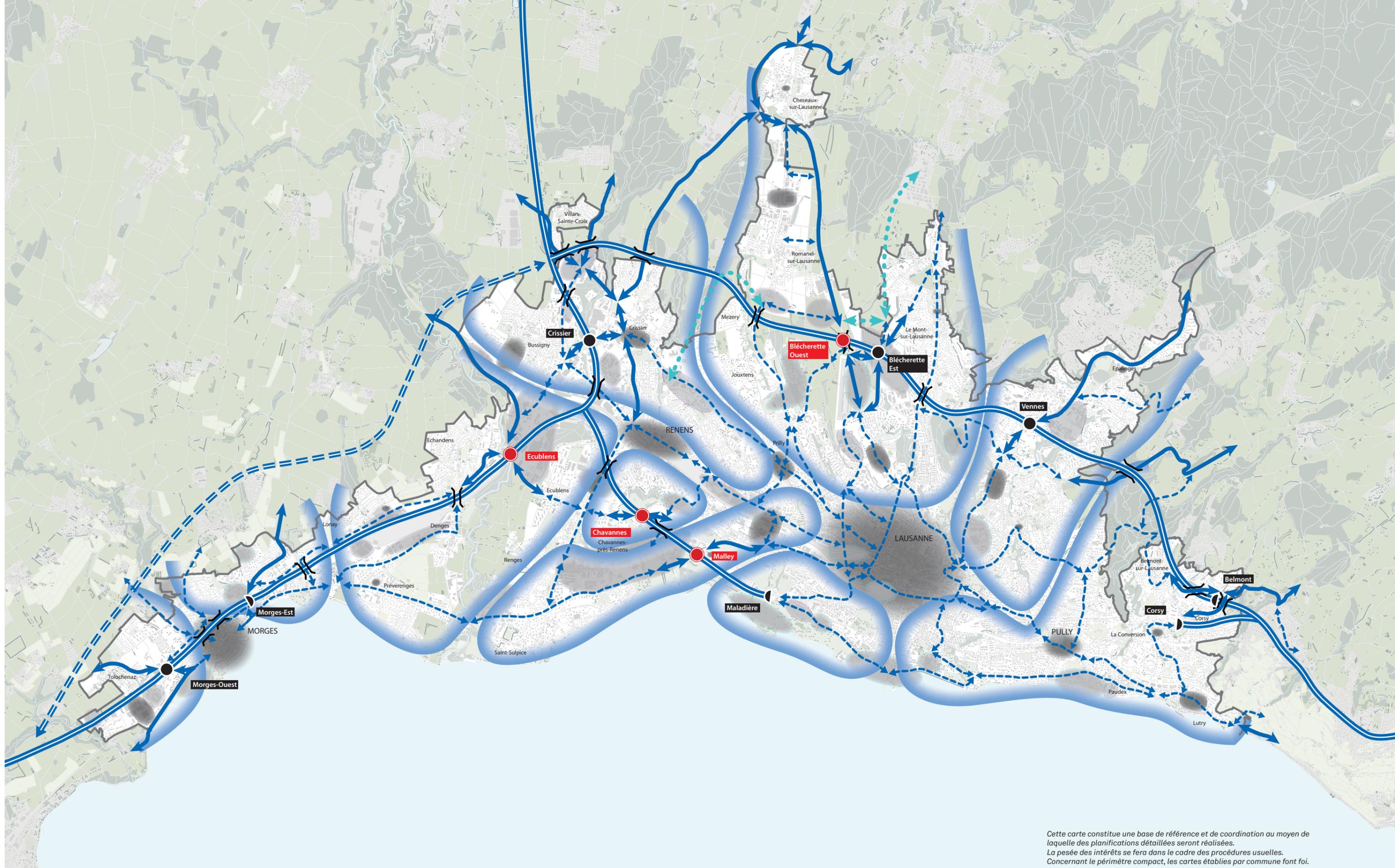
PALM 2016 - STRATEGIE MOBILITE

**RESEAU CYCLABLE D'AGGLOMERATION PLANIFIE**

DECEMBRE 2016

**C4**

Agglomération  
Lausanne-Morges



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.



0 500 1000 1500m

- centralité principale d'agglomération
- centralité secondaire
- centralité locale
- polarités

- réseau autoroutier
- contournement autoroutier, tracé indicatif
- liaison principale d'agglomération
- liaison principale de bassins versants
- nouveau tronçon (opportunité à étudier)

- jonction autoroutière existante
- nouvelle jonction ou complément de jonction autoroutière
- bassin versant des jonctions autoroutières

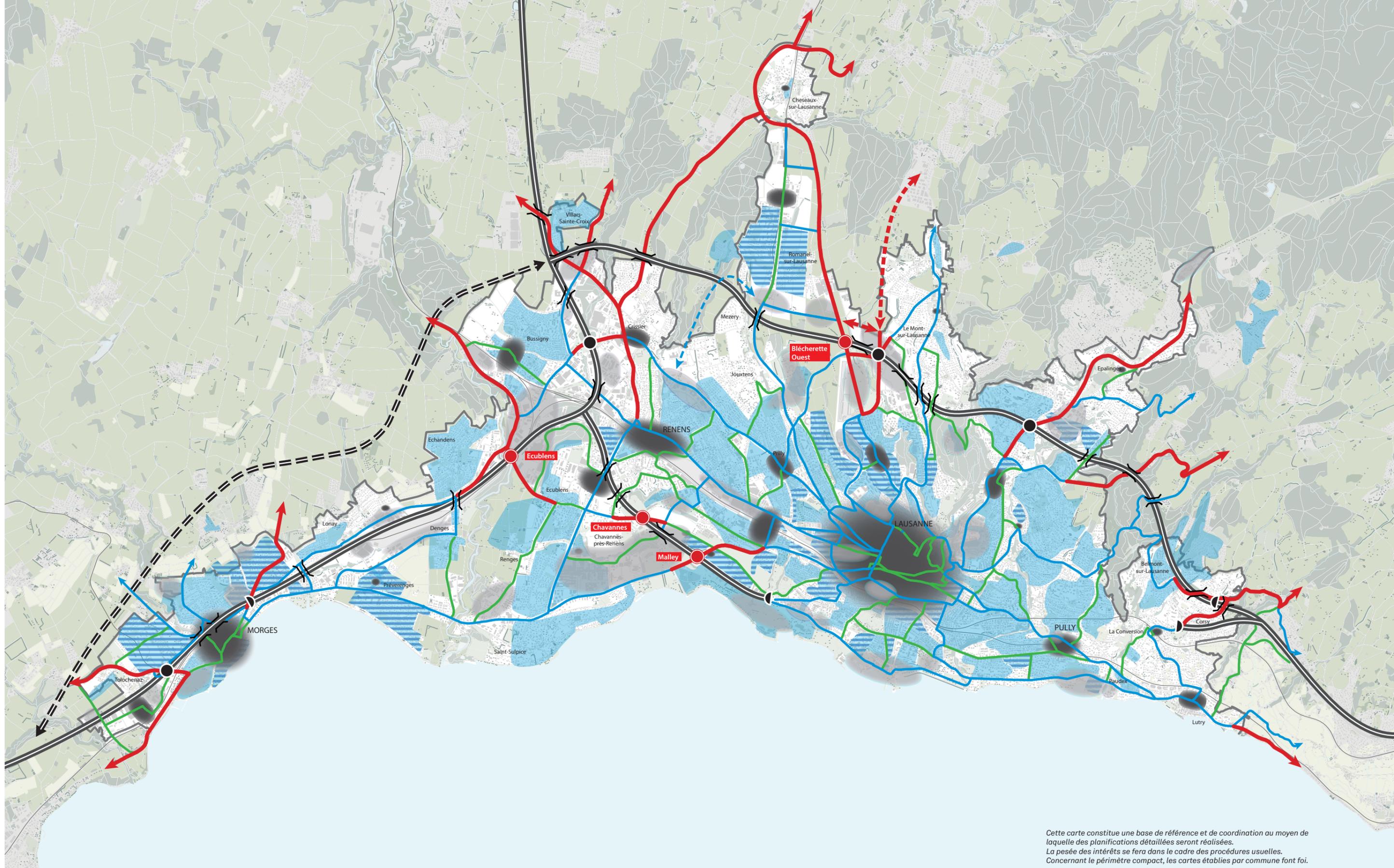
PALM 2016 - STRATEGIE MOBILITE

**PRINCIPE D'ACCESSIBILITE EN TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISES**

DECEMBRE 2016

**C5**

Agglomération  
Lausanne-Morges



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.



0 500 1000 1500m

- centralité principale d'agglomération
- centralité secondaire
- centralité locale
- polarités

- réseau autoroutier
- contournement autoroutier, tracé indicatif
- réseau principal d'agglomération
- réseau principal urbain
- réseau de distribution

- nouveau tronçon (opportunité à étudier)
- jonction autoroutière existante
- nouvelle jonction ou complément de jonction autoroutière

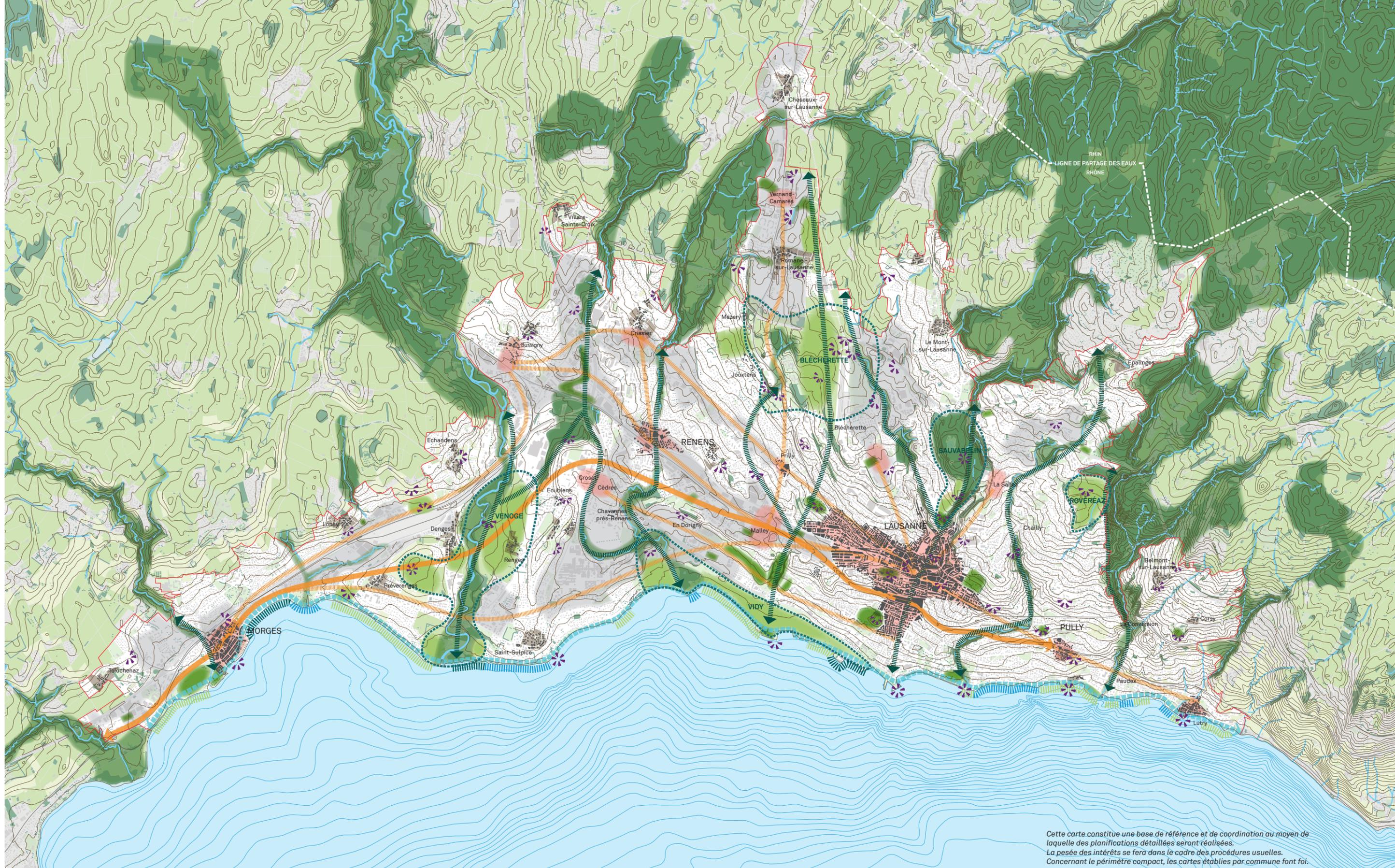
- zone modérée existante
- zone modérée future

PALM 2016 - STRATEGIE MOBILITE  
**HIERARCHIE DU RESEAU ROUTIER**

DECEMBRE 2016

**C6**

Agglomération  
 Lausanne-Morges



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.



- périmètre compact
- site stratégique
- tissu bâti historique villageois
- agriculture / vignoble
- armature biodiversité / lac

Structure paysagère à maintenir / à renforcer / à créer:

- parc d'agglomération
- parc urbain
- espace public structurant des centralités
- liaison paysagère majeure
- axe identitaire de mobilité douce
- axe structurant d'espace public
- ▲ point de vue sur le grand paysage

Rives:

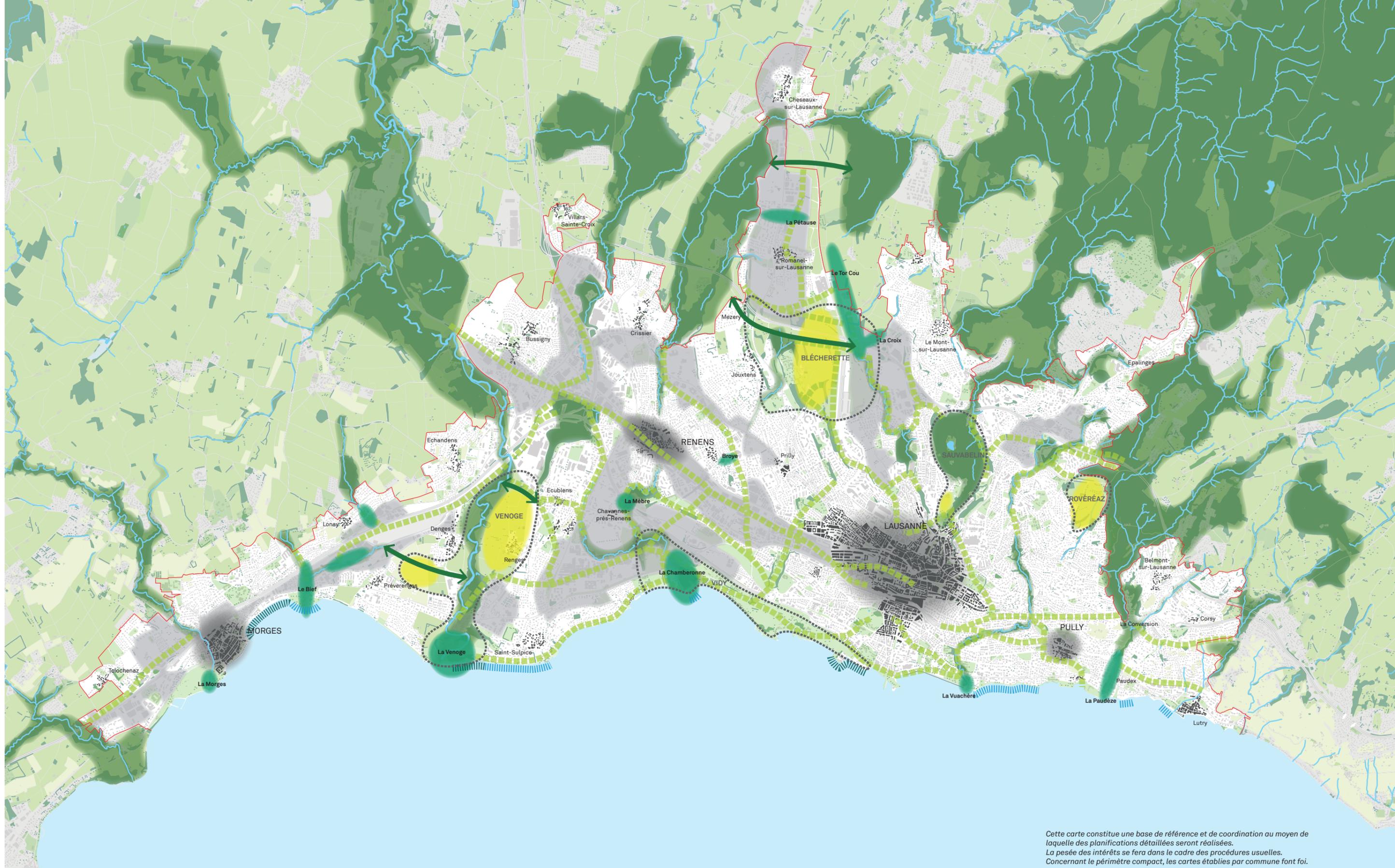
- valeurs naturelle et paysagère à améliorer
- valeur paysagère à améliorer
- vocations à étudier
- continuité piétonne à maintenir ou à consolider

PALM 2016 - PROJET DE TERRITOIRE  
**STRATÉGIE PAYSAGE**

DECEMBRE 2016

**C7**





Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Concernant le périmètre compact, les cartes établies par commune font foi.



0 500 1000 1500m

- périmètre compact
- site stratégique
- tissu bâti des centres
- parc d'agglomération

- Rives:
- valeurs naturelle et paysagère à améliorer
  - vocations à étudier

- Espaces naturels à maintenir ou à renforcer:
- armature biodiversité
  - espace cultivé
  - liaison biologique
  - maillage écologique
  - espace naturel à restaurer

PALM 2016 - PROJET DE TERRITOIRE  
**STRATÉGIE BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE NATUREL**

DECEMBRE 2016

**C8**

  
 Agglomération  
 Lausanne-Morges